

**Arrêté ministériel fixant la composition du comité
d'accompagnement relatif aux services d'accueil
téléphonique des enfants**

A.M. 05-09-2018

M.B. 02-10-2018

Le Ministre de l'Aide à la jeunesse,
Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement de services d'accueil téléphonique des enfants, l'article 4 ;
Vu l'arrêté du 23 septembre 2005 relatif aux services d'accueil téléphonique des enfants, l'article 11 ;
Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Comité d'accompagnement relatif aux services d'accueil téléphonique des enfants :

1° en tant que représentants des services du Gouvernement de la Communauté française :

- Madame Marie THONON, représentant l'Administration générale de l'Aide à la Jeunesse ;

- Madame Françoise VERHEYEN, représentant du Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente ;

2° en tant que représentant de l'ONE, Madame Jessica SEGERS ;

3° en tant que représentant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Madame Anne-Marie DIEU ;

4° en tant que représentant du Ministre ayant l'Aide à la Jeunesse dans ses attributions, Monsieur Stephan DURVIAUX ;

5° en tant que représentant du Ministre ayant l'Enfance dans ses attributions, Monsieur Stéphane ALBESSARD ;

6° en tant que représentant du Ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions, Madame Marie DARAT ;

7° le Délégué général aux Droits de l'Enfant ;

8° en tant que personnalités scientifiques spécialisées en pédopsychiatrie :

- Monsieur Nicolas ZDANOWICZ ;

- Madame Hélène t'KINT DE ROODENBEKE ;

- Monsieur Jean-Marie CABY.

Article 2. - Les membres visés à l'article 1^{er} sont nommés pour une période de 3 ans renouvelable prenant cours le 1^{er} juillet 2018.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} juillet 2018.

Bruxelles, le 5 septembre 2018.

R. MADRANE